

L'ACSO MET EN PLACE DES MESURES POUR FAVORISER LA RELANCE ÉCONOMIQUE

Consciente des difficultés rencontrées par les entreprises en raison de la crise sanitaire, l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a créé un Fonds de Relance Économique pour favoriser la reprise d'activité des entreprises sur le territoire. Deux mesures financières sont ainsi prévues par ce fonds pour un montant total d'**1 million d'euros** : une subvention de secours, opérationnel dès à présent, à destination des entreprises de l'agglomération exclues de l'indemnité forfaitaire de solidarité mise en place par le gouvernement, et un prêt d'honneur à 0%, accessible aux entreprises en difficulté à compter de juillet 2020.

Voici quelques précisions concernant les deux aides qui le composent :

- La subvention de secours : Elle est destinée aux entreprises de moins de 10 salariés dont le siège social et l'établissement concerné par l'aide sont situés sur l'agglomération. La subvention est réservée prioritairement aux chefs d'entreprises qui n'ont pas pu être bénéficiaires des aides nationales (fonds de solidarité ou toute autre aide s'y substituant) et qui justifient d'une baisse de plus de 50 % de leur chiffre d'affaires sur les mois de mars et avril 2020. Le **montant de la subvention est fixé à 1.500 euros**.
Pour les entreprises qui ont bénéficié de l'indemnité forfaitaire de solidarité de l'État mais qui n'ont pas pu bénéficier de l'indemnité volet 2 pour couvrir les dépenses de loyers ou autres charges fixes, **une subvention de 1.000 euros** peut être sollicitée.
Des critères d'éligibilité encadrent l'attribution du fonds. L'établissement doit notamment avoir son activité dans les secteurs du commerce (et avoir été concerné par les fermetures administratives), de l'artisanat, de l'industrie, des services et des professions libérales.
- Le prêt d'honneur à 0% : Il est destiné à des entreprises du territoire de moins de 20 salariés dont le siège social et l'établissement aidé sont situés sur l'agglomération. Il permet de faciliter, par un apport en trésorerie, le redémarrage de l'activité. Il peut également servir à de l'investissement.
D'un montant allant de 2.000 à 10.000 euros, versé en une fois, il peut être sollicité sans prêt bancaire complémentaire ou venir faire un effet levier bancaire pour l'obtention d'un Prêt Garanti par l'État.
Le prêt, à rembourser sous une durée maximale de 48 mois, est attribué en fonction de critères d'éligibilité. L'établissement doit notamment avoir son activité dans les secteurs du commerce (et employer 10 salariés au plus dans le cas des établissements sous enseigne nationale), de l'artisanat, de l'industrie, des services et des professions libérales.

Il est à noter que les activités immobilières ou d'intermédiations financières sont exclues du dispositif.

Un site a été créé afin de permettre aux chefs d'entreprises de connaître les conditions d'éligibilité au Fonds de Relance Économique et de retirer un dossier auprès d'Initiative Oise Sud : www.fonds-relance-economique.fr. L'instruction des dossiers a été confiée à la plateforme d'initiative locale Initiative Oise Sud.

Le développement économique et l'emploi constituent de longue date un axe primordial pour les élus de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise. La collectivité mène depuis plusieurs années différentes actions témoignant d'une volonté de dynamiser l'économie du territoire et c'est tout naturellement que l'ACSO a pris la décision de mettre en place le Fonds de Relance Économique, en cohérence avec les aides nationales, régionales et départementales, afin de faire face à l'urgence et favoriser la relance économique sur le territoire.

** Initiative Oise Sud est une association ayant notamment pour mission d'appuyer à la création, à la reprise et au développement des très petites, petites et moyennes entreprises.*

CONTACTS PRESSE : 21-200629

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
www.creilsudoise.fr

Pascaline LAPRUN

03 44 64 74 72 - p.Laprun@creilsudoise.fr

Fanny LEBEGUE

03 44 64 46 24 - f.Lebegue@creilsudoise.fr

A PROPOS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE (ACSO) :

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise, à la fois urbain et rural, rassemble 86 000 habitants sur 11 communes. Les 51 élus et les 130 collaborateurs de l'ACSO s'attachent à aménager, développer et dynamiser l'intercommunalité : développement économique et emploi, politique de la ville et aménagement du cadre de vie, politiques de mobilité, collecte des déchets, protection des ressources naturelles et promotion du tri, gestion de l'eau et de l'assainissement, soutien aux activités culturelles. L'ACSO entend placer l'habitant au cœur de son projet de territoire en l'informant et en l'associant au processus de décisions afin de bâtir avec lui une agglomération valorisant la ruralité, préservant l'environnement et développant les espaces urbains. L'ACSO, terre d'histoire, terre d'avenir.